

RETRAITE SANTÉ PRÉVOYANCE
ÉPARGNE ACTION SOCIALE

Garantie Prévoyance

Pensez
à l'avenir de ceux
que vous aimez

Vauban
Humanis

Une solidarité d'avance



C'EST LE BON MOMENT POUR VOUS DÉCIDER

- Voici l'occasion d'offrir à vos proches une sérieuse garantie pour l'avenir : un capital encore plus important parce que vous avez pris une bonne décision. En souscrivant dès maintenant au contrat **GARANTIE PRÉVOYANCE**, vos capitaux assurés seront plus importants pour une cotisation équivalente : en effet, le montant des capitaux assurés est déterminé en fonction de votre âge à la souscription.

UN CAPITAL HORS DROITS DE SUCCESSION

- Vos bénéficiaires perçoivent l'intégralité du capital garanti : ils ne payent ni impôts ni droits de succession sur le montant prévu. En effet, le capital garanti par **GARANTIE PRÉVOYANCE** n'entre pas dans le calcul de votre succession (sous réserve de la législation en vigueur).
- Vos bénéficiaires sont entièrement libres d'utiliser le capital à leur convenance. Il leur permet de préserver leur budget et de faire face à certaines situations délicates comme :
 - le paiement des factures qui continuent d'arriver,
 - la garde de vos animaux...

PAS D'EXAMEN MEDICAL À PRÉVOIR

- Spécialement conçue pour les personnes âgées de 50 à 80 ans, **GARANTIE PRÉVOYANCE** n'exige aucun examen médical ni questionnaire de santé : vous êtes immédiatement assuré.
- En cas de décès consécutif à un accident, le capital «décès par accident» est garanti immédiatement, dès réception de votre demande de souscription dûment complétée et signée.
En cas de décès du fait d'un événement non accidentel (ex: suite à une maladie ou mort naturelle) :
 - au cours des deux premières années de votre contrat, la garantie est limitée au versement de l'intégralité des cotisations payées.
 - après deux années d'assurance, le capital «décès par maladie» est garanti.
- Votre protection ne peut jamais être remise en cause en fonction de votre état de santé. Vos cotisations restent toujours les mêmes : fixées une fois pour toute au moment de votre souscription, elles n'augmentent jamais, quel que soit votre âge ou votre état de santé (sauf si, ultérieurement, vous décidez d'augmenter les capitaux garantis).

TOUS VOS AVANTAGES

■ Vous êtes protégé pendant toute votre vie

Votre souscription est acceptée d'office **sans examen médical ni questionnaire de santé**. De plus, **GARANTIE PRÉVOYANCE** vous protège pendant toute votre vie. Votre capital «décès par maladie» ne peut pas être diminué et ce, quelle que soit l'évolution de votre état de santé. Nous nous engageons à ne jamais résilier votre contrat tant que vous réglez vos cotisations.

■ Votre protection est plus importante en cas d'accident

Un accident est par nature imprévisible, il mérite une meilleure protection pour ne pas laisser vos proches démunis. **GARANTIE PRÉVOYANCE** garantit dans ce cas un capital beaucoup plus important. Cet avantage vous est acquis dès le 1^{er} jour et jusqu'à votre 85^{ème} anniversaire. Ensuite, c'est le capital «décès par maladie» qui sera versé à vos bénéficiaires, quelle que soit la cause du décès.

■ Vous avez le droit de changer d'avis

Même après avoir réglé votre première cotisation, vous disposez d'un délai de 30 jours pour revenir sur votre décision, renoncer à votre contrat et obtenir le remboursement intégral de votre première cotisation.

■ Vous bénéficiez d'un mois d'assurance gratuit

Pour profiter de **GARANTIE PRÉVOYANCE**, c'est simple : il suffit de nous renvoyer dès aujourd'hui la Demande de Souscription après l'avoir dûment complétée et signée (n'oubliez pas de joindre un RIB ou un RIP).

Vous recevrez votre contrat par retour de courrier.

Vauban Humanis vous propose Une gamme complète de produits



Les Mutuelles Vauban Humanis

Une gamme complète et diversifiée de garanties pour préserver au mieux votre capital santé.

Performance Epargne

Un contrat d'Assurance Vie performant pour faire fructifier et transmettre votre patrimoine.

Plan Epargne Enfant Vauban

Il permet aux grands-parents d'accompagner leurs petits-enfants en leur constituant un capital pour mieux démarrer dans leur vie de jeunes adultes.

PERP Performance Retraite

Constituez-vous un capital retraite supplémentaire tout en bénéficiant d'un cadre fiscal très avantageux.

Garantie Indemnités Blessures

Une couverture au moindre incident de la vie courante, grâce au versement d'une indemnité forfaitaire en cas de blessure consécutive à un accident (fracture, brûlure, luxation, ...)

Vauban Autonomie et Futur Autonomie

Une rente à vie non imposable et une assistance pour préserver son autonomie.

Prêt Plaisirs

Une offre de prêt avantageuse pour vous permettre de financer les projets qui vous tiennent à coeur.

Sérénité Obsèques

Le contrat qui garantit le financement ainsi que l'organisation de vos obsèques dans le respect de vos volontés.

**Pour en savoir plus, contactez
votre conseiller clientèle :**



Ou au :



(Prix d'un appel local)

Nos conseillers sont à votre disposition
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

www.vaubanhumanis.com

■ Vauban Humanis Conseil - SARL au capital de 1 409 000 €. - Siège social : 8 boulevard Vauban - 59000 LILLE. Société de Courtage d'Assurances exerçant sous le contrôle de l'Acam, 61 rue Taitbout, 75009 Paris - B 487 543 803 RCS Lille - N° d'immatriculation à L'ORIAS (www.orias.fr) : 07 025 824.

■ Contrat assuré par AIG VIE France (ALICO SA), Tour AIG - 92079 Paris La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. au capital de 45 734 705 €. RCS Nanterre B 722 092 368. **Pour toute correspondance, contactez AIG ME France Service Relation Clients : 2, rue Louis Armand 92607 Asnières cedex.**